



Support de lampe E27 04247

NOTICE



Retrouvez
l'ensemble
de nos gammes sur :
www.pierron.fr

 **PIERRON**
ÉQUIPEMENT PÉDAGOGIQUE SCIENTIFIQUE

PIERRON - ASCO & CELDA • CS 80609 • 57206 SARREGUEMINES Cedex • France

Tél. : 03 87 95 14 77 • Fax : 03 87 98 45 91

E-mail : education-france@pierron.fr

1 - Introduction

Il s'agit d'une douille pour lampe tension du secteur (230 V) au culot E27 montée sur un boîtier isolant. Un cordon normalisé permet le raccordement sur le 230 V - 50 Hz. Le boîtier est équipé d'un interrupteur marche/arrêt (I/O) ainsi que d'un porte-fusible.

2 - Contenu de l'emballage

- Un support de lampe E27
- Une notice

Caractéristiques

- Culot E27
- Alimentation : 230 V - 50 Hz
- Fusible : 1 A temporisé
- Boîtier en ABS

Utilisation

- Vérifier que l'interrupteur est bien sur la position « 0 ».
- Visser sur le support une lampe culot E27 (vérifier bien qu'il s'agit d'une lampe 230 V).
- Brancher la prise sur le secteur.
- Basculer l'interrupteur sur la position « I ».

Dans le cas où la lampe ne s'allumerait pas, vérifiez :

- que la lampe n'est pas détériorée (« grillée ») ;
- que le fusible est toujours en état de fonctionnement.

1 - Entretien

Aucun entretien particulier n'est nécessaire au fonctionnement de votre appareil. Toutes les opérations de maintenance ou de réparation doivent être réalisées par PIERRON - ASCO & CELDA. En cas de problème, n'hésitez pas à contacter le Service Clients.

2 - Garantie

Les matériels livrés par PIERRON - ASCO & CELDA sont garantis, à compter de leur livraison, contre tous défauts ou vices cachés du matériel vendu. Cette garantie est valable pour une durée de 2 ans après livraison et se limite à la réparation ou au remplacement du matériel défectueux. La garantie ne pourra être accordée en cas d'avarie résultant d'une utilisation incorrecte du matériel.

Sont exclus de cette garantie : la verrerie de laboratoire, les lampes, fusibles, tubes à vide, produits, pièces d'usure, matériel informatique et multimédia.

Certains matériels peuvent avoir une garantie inférieure à 2 ans, dans ce cas, la garantie spécifique est indiquée sur le catalogue ou document publicitaire.

Le retour de matériel sous garantie doit avoir notre accord écrit.

Vices apparents : nous ne pourrions admettre de réclamation qui ne nous serait pas parvenue dans un délai de quinze jours après livraison au maximum. À l'export, ce délai est porté à un mois.

La garantie ne s'appliquera pas lorsqu'une réparation ou intervention par une personne extérieure à notre Société aura été constatée.

